

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4266)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT**N ° 464**

présenté par

M. Dive, M. Abad, M. Aubert, Mme Bassire, Mme Beauvais, M. Boucard, Mme Bouchet Bellecourt, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bouley, M. Bourgeaux, Mme Brenier, M. Breton, M. Brochand, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Di Filippo, M. Diard, M. Door, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, M. Victor Habert-Dassault, M. Hemedinger, M. Herbillon, M. Huyghe, M. Jacob, M. Kamardine, Mme Kuster, M. Larrivé, Mme Le Grip, Mme Levy, M. Lorion, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Menuel, M. Meyer, M. Minot, M. Nury, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, Mme Porte, M. Poudroux, M. Pradié, M. Quentin, Mme Ramassamy, M. Ravier, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Saddier, M. Savignat, M. Schellenberger, M. Sermier, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Teissier, M. Therry, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, M. Viala, M. Vialay et M. Woerth

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa, introduit en commission sans bruit par un amendement du Rapporteur, constitue une voie d'éviction majeure du dispositif que cette proposition de loi entend mettre en place.

La non-négociabilité de la matière première agricole, socle de l'article 2, doit permettre de consacrer la construction du prix en marche avant, celle-ci doit donc concerner tous les produits dès lors qu'un seuil est prévu par la loi.

En autorisant, par décret, des dérogations à l'application de ce principe, sans autre forme d'encadrement du pouvoir réglementaire que la justification de "spécificités" des filières de production -on peut s'interroger quant à savoir quelle filière de production n'est pas en soi

spécifique- on ouvre la voie à un détricotage en règle et sous pression des avancées portées par l'article 2.

Dans ce contexte, et à défaut de bénéficier d'indications plus précises sur le champ et les motifs justifiant l'ouverture à la dérogation, cet amendement du groupe Les Républicains en demande la suppression.